Procedure file

Informations de base

DEC - Procédure de décharge	2018/2219(DEC)	Procédure terminée
Décharge 2017: rapports spéciaux de la Cour des comptes Sujet 8.70.03.02 Décharge 2017		

Acteurs principaux

Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	CONT Contrôle budgétaire		11/04/2018
		S&D AYALA SENDER Inés	
		Rapporteur(e) fictif/fictive	
		epp GRÄSSLE Ingeborg	
		ECR CZARNECKI Ryszard	
		DLABAJOVÁ Martina	
		STAES Bart	
		ENF JALKH Jean-François	
Commission européenne	DG de la Commission	Commissaire	
	Budget	OETTINGER Günther	

Evénements clés

28/06/2018	Publication du document de base non-législatif	COM(2018)0521	Résumé
11/09/2018	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
20/02/2019	Vote en commission		
26/02/2019	Dépôt du rapport de la commission	A8-0088/2019	Résumé
26/03/2019	Résultat du vote au parlement		
26/03/2019	Débat en plénière		

26/03/2019	Décision du Parlement	T8-0243/2019	Résumé
26/03/2019	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques

Référence de procédure	2018/2219(DEC)
Type de procédure	DEC - Procédure de décharge
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	CONT/8/14385

Portail de documentation

Document de base non législatif		COM(2018)0521	28/06/2018	EC	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE626.770	07/01/2019	EP	
Amendements déposés en commission		PE634.626	06/02/2019	EP	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A8-0088/2019	26/02/2019	EP	Résumé
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T8-0243/2019	26/03/2019	EP	Résumé

Décharge 2017: rapports spéciaux de la Cour des comptes

OBJECTIF: présentation par la Commission des comptes annuels consolidés de l'Union européenne pour l'exercice 2017, dans le cadre de la procédure de décharge 2017.

Analyse des comptes des institutions de lUE - rapports spéciaux de la Cour des comptes.

Les comptes annuels consolidés de l'Union européenne pour l'exercice 2017 ont été établis sur la base des informations présentées par les institutions et organes conformément à l'article 148, paragraphe 2, du règlement financier applicable au budget général de l'Union européenne.

Comptes annuels consolidés de l'UE: ce document de la Commission concerne les comptes consolidés de l'UE pour l'exercice 2017 et détaille comment les dépenses des institutions et organes de l'UE ont été effectuées. Les comptes annuels consolidés de l'UE fournissent des informations financières sur les activités des institutions, agences et autres organes de l'UE selon la comptabilité d'exercice et dans une perspective budgétaire.

Procédure de décharge: la décharge représente létape finale du cycle budgétaire. Elle est la décision par laquelle le Parlement européen «libère» la Commission de sa responsabilité dans la gestion dun budget donné, en clôturant lexécution de ce budget. Elle est accordée par le Parlement européen sur recommandation du Conseil.

La décision se fonde notamment sur les rapports de la Cour des comptes européenne, en particulier son rapport annuel, dans lequel la Cour fournit une déclaration dassurance (DAS) sur la légalité et la régularité des opérations (paiements et engagements).

La procédure débouche sur loctroi, lajournement ou le refus de la décharge.

Le rapport final de décharge comprenant des recommandations d'action spécifiques à la Commission est adopté en plénière par le Parlement européen et fait l'objet d'un rapport de suivi annuel dans lequel la Commission expose les mesures concrètes qu'elle a prises pour mettre en uvre les recommandations formulées.

Audit externe: la Cour des comptes européenne est l'auditeur externe des institutions (et organes) de l'UE. La Cour a pour mission de contribuer à l'amélioration de la gestion financière de l'UE, de promouvoir la responsabilité et la transparence et d'agir en tant que gardien indépendant des intérêts financiers des citoyens de l'UE.

Le rôle de la Cour, en tant qu'auditeur externe indépendant de l'UE, est de vérifier que les fonds de l'UE sont correctement comptabilisés, collectés et dépensés conformément aux règles et règlements applicables et que leur utilisation est optimale.

Les comptes annuels de l'UE et la gestion de ses ressources sont contrôlés par la Cour qui, dans le cadre de ses activités, établit pour le Parlement européen et le Conseil :

- un rapport annuel sur les activités financées par le budget général, détaillant ses observations sur les comptes annuels et les opérations sous-jacentes ;
- un avis, fondé sur ses vérifications et formulé dans le rapport annuel sous la forme d'une déclaration d'assurance ;
- la fiabilité des comptes ainsi que la légalité et la régularité des opérations sous-jacentes;
- des rapports spéciaux couvrant des domaines spécifiques.

Les rapports spéciaux de la Cour des comptes fournissent des informations sur les sujets de préoccupation liés à l'exécution des fonds, qui sont donc utiles au Parlement dans l'exercice de son rôle d'autorité de décharge.

Décharge 2017: rapports spéciaux de la Cour des comptes

La commission du contrôle budgétaire a adopté le rapport de Inés AYALA SENDER (S&D, ES) sur les rapports spéciaux de la Cour des comptes dans le cadre de la décharge de la Commission pour lexercice 2017.

Dans la proposition de résolution, les députés ont rappelé que les rapports spéciaux de la Cour des comptes contiennent des informations sur des aspects importants touchant à lexécution des fonds, qui sont donc utiles au Parlement dans lexercice de sa fonction dautorité de décharge.

Ils ont noté que les observations du Parlement sur les rapports spéciaux de la Cour font partie intégrante de sa décision concernant la décharge sur lexécution du budget général de lUnion européenne pour lexercice 2017, section III Commission.

Les députés ont ensuite évalué plus en détail chacun des rapports et fait une série de recommandations pour améliorer lutilisation des fonds européens.

Pour rappel, les rapports spéciaux se réfèrent aux sujets suivants :

- Rapport spécial nº 15/2017 de la Cour des comptes intitulé «Les conditions ex ante et la réserve de performance dans le domaine de la cohésion: des instruments innovants mais pas encore efficaces»
- Rapport spécial nº 19/2017 de la Cour des comptes intitulé «Procédures dimportation: les intérêts financiers de lUE pâtissent dinsuffisances au niveau du cadre juridique et dune mise en uvre inefficace»
- Rapport spécial nº 20/2017 de la Cour des comptes intitulé «Instruments de garantie de prêts financés par lUnion européenne: des résultats positifs, mais un ciblage des bénéficiaires et une coordination avec les dispositifs nationaux à améliorer»
- Rapport spécial nº 22/2017 de la Cour des comptes intitulé «Missions dobservation électorale Recommandations mieux suivies, mais surveillance de leur mise en uvre à améliorer»
- Rapport spécial nº 23/2017 de la Cour des comptes intitulé «Conseil de résolution unique Lambitieux chantier de lunion bancaire a commencé mais est loin dêtre terminé»
- Rapport spécial nº 1/2018 de la Cour des comptes intitulé «Assistance conjointe à la préparation de projets dans les régions européennes (initiative Jaspers) il est temps de mieux cibler les actions»
- Rapport spécial nº 2/2018 de la Cour des comptes intitulé «Lefficience de la gestion des crises bancaires par la BCE»
- Rapport spécial nº 3/2018 de la Cour des comptes intitulé «Audit de la procédure concernant les déséquilibres macroéconomiques (PDM)»
- Rapport spécial nº 4/2018 de la Cour des comptes intitulé «Laide de lUE en faveur du Myanmar/de la Birmanie»
- Rapport spécial nº 5/2018 de la Cour des comptes intitulé «Énergies renouvelables et développement rural durable: dimportantes synergies sont possibles, mais rarement exploitées»
- Rapport spécial nº 6/2018 de la Cour des comptes intitulé «Libre circulation des travailleurs: une liberté fondamentale garantie, mais un meilleur ciblage des fonds de lUE permettrait dencourager la mobilité»
- Rapport spécial n° 7/2018 de la Cour des comptes intitulé «Laide de préadhésion de lUE en faveur de la Turquie: des résultats encore limités»
- Rapport spécial nº 8/2018 de la Cour des comptes intitulé «Soutien de lUE en faveur des investissements productifs dans les entreprises: laccent doit davantage être mis sur la durabilité»
- Rapport spécial n° 9/2018 de la Cour des comptes intitulé «Les partenariats public-privé dans lUE: de multiples insuffisances et des avantages limités»
- Rapport spécial n° 10/2018 de la Cour des comptes intitulé «Régime de paiement de base en faveur des agriculteurs le système fonctionne, mais il a un impact limité sur la simplification, le ciblage et la convergence des niveaux daide»
- Rapport spécial nº 11/2018 de la Cour des comptes intitulé «Nouvelles options de financement des projets de développement rural: plus simples, mais pas axées sur les résultats»
- Rapport spécial n° 12/2018 de la Cour des comptes intitulé «Le haut débit dans les États membres de lUE: malgré certaines avancées, les objectifs de la stratégie Europe 2020 ne seront pas tous atteints»
- Rapport spécial n° 13/2018 de la Cour des comptes intitulé «Lutte contre la radicalisation conduisant au terrorisme: la Commission a répondu aux besoins des États membres, mais la coordination et lévaluation présentent certaines lacunes»
- Rapport spécial n° 14/2018 de la Cour des comptes intitulé «Centres dexcellence de lUE dans les domaines chimique, biologique, radiologique et nucléaire: des progrès sont encore nécessaires»
- Rapport spécial nº 15/2018 de la Cour des comptes intitulé «Renforcement des capacités des forces de sécurité intérieure au Niger et au Mali: des progrès certes, mais lents et limités»

- Rapport spécial nº 16/2018 de la Cour des comptes intitulé «Les réexamens ex post de la législation de lUE: un système bien rôdé, mais incomplet»
- Rapport spécial nº 17/2018 de la Cour des comptes intitulé «Les actions engagées par la Commission et les États membres dans les dernières années des programmes de la période 2007-2013 visaient bien à améliorer labsorption, mais nétaient pas suffisamment centrées sur les résultats»
- Rapport spécial nº 18/2018 de la Cour des comptes intitulé «Lobjectif premier du volet préventif du pacte de stabilité et de croissance est-il atteint?»
- Rapport spécial nº 19/2018 de la Cour des comptes intitulé «Réseau ferroviaire à grande vitesse européen: fragmenté et inefficace, il est loin dêtre une réalité»
- Rapport spécial n° 20/2018 de la Cour des comptes intitulé «Aide de lUnion européenne à larchitecture africaine de paix et de sécurité: un recentrage simpose»
- Rapport spécial nº 21/2018 de la Cour des comptes intitulé «La sélection et le suivi des projets relevant du FEDER et du FSE pour la période 2014-2020 continuent à être principalement axés sur les réalisations»
- Rapport spécial nº 22/2018 de la Cour des comptes intitulé «Mobilité dans le cadre dErasmus+: des millions de participants et une valeur ajoutée européenne pluridimensionnelle, mais une mesure de la performance perfectible»
- Rapport spécial n° 23/2018 de la Cour des comptes intitulé «Pollution de lair: notre santé nest toujours pas suffisamment protégée»
- Rapport spécial nº 24/2018 de la Cour des comptes intitulé «Démonstration du captage et du stockage du carbone ainsi que des énergies renouvelables innovantes à léchelle commerciale dans lUE: les progrès enregistrés au cours de la dernière décennie nont pas répondu aux attentes»
- Rapport spécial n° 25 de la Cour des comptes intitulé «Directive sur les inondations: des progrès ont été réalisés dans lévaluation des risques, mais la planification et la mise en uvre demandent à être améliorées»
- Rapport spécial n° 26/2018 de la Cour des comptes intitulé «Retards dans la mise en place des systèmes informatiques douaniers: quelles en sont les raisons?»
- Rapport spécial n° 31 de la Cour des comptes intitulé «Bien-être animal dans lUE: réduire la fracture entre des objectifs ambitieux et la réalité de la mise en uvre»
Un résumé des rapports spéciaux en question se trouve sur le site web de la Cour des Comptes.

Décharge 2017: rapports spéciaux de la Cour des comptes

Le Parlement européen a adopté, par 496 voix pour, 107 voix contre et 35 abstentions, une résolution sur les rapports spéciaux de la Cour des comptes dans le cadre de la décharge de la Commission pour lexercice 2017.

Dans cette résolution, le Parlement a rappelé que les rapports spéciaux de la Cour des comptes contiennent des informations sur des aspects importants touchant à lexécution des fonds, qui sont donc utiles au Parlement dans lexercice de sa fonction dautorité de décharge.

Les députés ont noté que les observations du Parlement sur les rapports spéciaux de la Cour font partie intégrante de sa décision concernant la décharge sur lexécution du budget général de lUnion européenne pour lexercice 2017, section III Commission.

Les députés ont ensuite évalué plus en détail chacun des rapports et fait une série de recommandations pour améliorer lutilisation des fonds européens.

Pour rappel, les rapports spéciaux se réfèrent aux sujets suivants :

- Rapport spécial nº 15/2017 de la Cour des comptes intitulé «Les conditions ex ante et la réserve de performance dans le domaine de la cohésion: des instruments innovants mais pas encore efficaces»

- Rapport spécial nº 19/2017 de la Cour des comptes intitulé «Procédures dimportation: les intérêts financiers de lUE pâtissent dinsuffisances au niveau du cadre juridique et dune mise en uvre inefficace»

- Rapport spécial nº 20/2017 de la Cour des comptes intitulé «Instruments de garantie de prêts financés par lUnion européenne: des résultats positifs, mais un ciblage des bénéficiaires et une coordination avec les dispositifs nationaux à améliorer»

- Rapport spécial nº 22/2017 de la Cour des comptes intitulé «Missions dobservation électorale Recommandations mieux suivies, mais surveillance de leur mise en uvre à améliorer»

- Rapport spécial nº 23/2017 de la Cour des comptes intitulé «Conseil de résolution unique Lambitieux chantier de lunion bancaire a commencé mais est loin dêtre terminé»

- Rapport spécial nº 1/2018 de la Cour des comptes intitulé «Assistance conjointe à la préparation de projets dans les régions européennes (initiative Jaspers) il est temps de mieux cibler les actions»

- Rapport spécial nº 2/2018 de la Cour des comptes intitulé «Lefficience de la gestion des crises bancaires par la BCE»

- Rapport spécial nº 3/2018 de la Cour des comptes intitulé «Audit de la procédure concernant les déséquilibres macroéconomiques (PDM)»

- Rapport spécial nº 4/2018 de la Cour des comptes intitulé «Laide de lUE en faveur du Myanmar/de la Birmanie»

- Rapport spécial nº 5/2018 de la Cour des comptes intitulé «Énergies renouvelables et développement rural durable: dimportantes synergies sont possibles, mais rarement exploitées»

- Rapport spécial nº 6/2018 de la Cour des comptes intitulé «Libre circulation des travailleurs: une liberté fondamentale garantie, mais un meilleur ciblage des fonds de lUE permettrait dencourager la mobilité»

- Rapport spécial n° 7/2018 de la Cour des comptes intitulé «Laide de préadhésion de lUE en faveur de la Turquie: des résultats encore limités»

- Rapport spécial nº 8/2018 de la Cour des comptes intitulé «Soutien de lUE en faveur des investissements productifs dans les entreprises: laccent doit davantage être mis sur la durabilité»

- Rapport spécial n° 9/2018 de la Cour des comptes intitulé «Les partenariats public-privé dans lUE: de multiples insuffisances et des avantages limités»

- Rapport spécial n° 10/2018 de la Cour des comptes intitulé «Régime de paiement de base en faveur des agriculteurs le système fonctionne, mais il a un impact limité sur la simplification, le ciblage et la convergence des niveaux daide»

- Rapport spécial nº 11/2018 de la Cour des comptes intitulé «Nouvelles options de financement des projets de développement rural: plus simples, mais pas axées sur les résultats»

- Rapport spécial n° 12/2018 de la Cour des comptes intitulé «Le haut débit dans les États membres de lUE: malgré certaines avancées, les objectifs de la stratégie Europe 2020 ne seront pas tous atteints»

- Rapport spécial n° 13/2018 de la Cour des comptes intitulé «Lutte contre la radicalisation conduisant au terrorisme: la Commission a répondu aux besoins des États membres, mais la coordination et lévaluation présentent certaines lacunes»

- Rapport spécial n° 14/2018 de la Cour des comptes intitulé «Centres dexcellence de lUE dans les domaines chimique, biologique, radiologique et nucléaire: des progrès sont encore nécessaires»

- Rapport spécial nº 15/2018 de la Cour des comptes intitulé «Renforcement des capacités des forces de sécurité intérieure au Niger et au Mali: des progrès certes, mais lents et limités»

- Rapport spécial nº 16/2018 de la Cour des comptes intitulé «Les réexamens ex post de la législation de lUE: un système bien rôdé, mais incomplet»

- Rapport spécial nº 17/2018 de la Cour des comptes intitulé «Les actions engagées par la Commission et les États membres dans les dernières années des programmes de la période 2007-2013 visaient bien à améliorer labsorption, mais nétaient pas suffisamment centrées sur les résultats»

- Rapport spécial nº 18/2018 de la Cour des comptes intitulé «Lobjectif premier du volet préventif du pacte de stabilité et de croissance est-il atteint?»

- Rapport spécial nº 19/2018 de la Cour des comptes intitulé «Réseau ferroviaire à grande vitesse européen: fragmenté et inefficace, il est loin dêtre une réalité»

- Rapport spécial n° 20/2018 de la Cour des comptes intitulé «Aide de lUnion européenne à larchitecture africaine de paix et de sécurité: un recentrage simpose»

- Rapport spécial nº 21/2018 de la Cour des comptes intitulé «La sélection et le suivi des projets relevant du FEDER et du FSE pour la période 2014-2020 continuent à être principalement axés sur les réalisations»

- Rapport spécial nº 22/2018 de la Cour des comptes intitulé «Mobilité dans le cadre dErasmus+: des millions de participants et une valeur ajoutée européenne pluridimensionnelle, mais une mesure de la performance perfectible»

- Rapport spécial n° 23/2018 de la Cour des comptes intitulé «Pollution de lair: notre santé nest toujours pas suffisamment protégée»

- Rapport spécial nº 24/2018 de la Cour des comptes intitulé «Démonstration du captage et du stockage du carbone ainsi que des énergies renouvelables innovantes à léchelle commerciale dans lUE: les progrès enregistrés au cours de la dernière décennie nont pas répondu aux attentes»

- Rapport spécial n° 25 de la Cour des comptes intitulé «Directive sur les inondations: des progrès ont été réalisés dans lévaluation des risques, mais la planification et la mise en uvre demandent à être améliorées»

- Rapport spécial n° 26/2018 de la Cour des comptes intitulé «Retards dans la mise en place des systèmes informatiques douaniers: quelles en sont les raisons?»

- Rapport spécial n° 31 de la Cour des comptes intitulé «Bien-être animal dans lUE: réduire la fracture entre des objectifs ambitieux et la réalité de la mise en uvre»

Un résumé des rapports spéciaux en question se trouve sur le site web de la Cour des Comptes.